

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 159

présenté par

Mme Maréchal-Le Pen et M. Collard

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif d'augmentation de la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % en 2030 instaure l'aire du « tout-énergie renouvelable » à court terme.

La politique énergétique de la France ne doit pas être encerclée par une clôture dogmatique qui vouera à l'échec l'ambition écologique nécessaire à notre pays, avant-garde historique dans nombres d'initiatives bienfaitrices pour l'humanité.

Le réalisme voudrait que l'on se fixe de recouvrir 20 % de nos besoins énergétiques. Les recherches dans le domaine de l'hydrogène doivent être encouragées, le bio-pétrole et le bio-gaz valorisés.